



Numéro de l'acte	2015-119- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015

QUESTION N°2015-119

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DEVELOPPEMENT ET MUTATION ECONOMIQUE – INTERFACES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – PEPINIERE D'ENTREPRISES DE LA CASO COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 –

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération du 29 juin 2007, le Conseil Communautaire a confié à la société Interfaces la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises de la CASO et ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales) le chapitre IV, article 22 du contrat de délégation prévoit que le délégataire adressera chaque année, dans un délai maximum de 5 mois suivant la clôture de chaque exercice, un compte rendu comportant une partie technique et financière.

Il est fait également mention que le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- Le taux d'occupation et les évolutions constatées sur les six derniers mois,
- Les statistiques de gestion locatives des bâtiments,
- La répartition entre le nombre d'entreprises en fonction des locaux occupés
- La ventilation mensuelle facturation/encaissement
- Le récapitulatif des entrées sorties en pépinière (nom de l'entreprise, activité, nombre de salariés...),
- Une note précisant que les entreprises présentes sur la pépinière sont en règle au regard des différentes réglementations
- ...

Quant au compte rendu financier, il devra préciser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice, ventilés par catégorie.

Conformément à l'article L1411.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports techniques et financiers et l'avis de l'Assemblée Délibérante seront transmis aux 19 Communes de la C.A.S.O. pour information des Conseils Municipaux et mise à disposition du Public.

Vous trouverez ci-joint les pièces concernées et qui ont été adressées à la C.A.S.O. par la Directrice de la Pépinière d'entreprises de la CASO à savoir :

- le compte rendu technique de l'activité – exercice 2014
- le compte rendu financier relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014

A) Exposé du compte rendu technique

2014 est marquée par une baisse du nombre de porteurs de projets accueillis et de la qualité des projets, tendance confirmée par les opérateurs de la création d'entreprises en 2014. Néanmoins 4 porteurs de projets ont candidatés au dernier trimestre 2014 pour un comité en janvier 2015. Les activités hébergées au sein de la pépinière continuent de se développer, certaines connaissent des développements importants (Horizon Espaces Verts, Geopale Environnement, Protect Line, FL Tuyauterie Chaudronnerie Maintenance...).

Le compte rendu fait ressortir que durant l'année 2014, la Pépinière d'entreprises de la CASO a reçu 17 porteurs de projets et/ou chefs d'entreprises et est intervenue à 5 reprises auprès de porteurs de projets en formation (BGE et Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Une entreprise a intégré la pépinière d'entreprises en juin 2014 : l'Agence 2R créée par Julien ROUSSELLE (bureau de fabrication en imprimerie)

Sur le plan de la promotion, la plaquette de communication ainsi que des fiches entreprises sont régulièrement actualisées et diffusées. Un nouveau site Internet est en cours de construction.

La pépinière d'entreprises de la CASO reste impliquée en matière de développement économique (*participation aux rencontres du bureau élargi de Saint-Omer Développement, aux rencontres PLDE, aux rencontres des comités techniques et de pilotage de CitéLab, présence au Forum Saint-Omer Terre d'Entrepreneurs, Réseau des Ambassadeurs du Pays de Saint-Omer ...*). Elle est également membre du comité de direction du réseau départemental des pépinières d'entreprises animé par ADITEC, ces rencontres réunissent l'ensemble des directeurs de pépinières d'entreprises du Pas-de-Calais et ont pour objet d'échanger sur l'actualité des pépinières, de mutualiser les moyens (*6 rencontres en 2014*).

Une entreprise a été primée dans le cadre du challenge départemental des entreprises en pépinière d'entreprises : Alexandra Verley (Architecte d'Intérieur a reçu le prix féminin (2000€ du groupe Prévoir).

En 2014, deux entreprises ont quitté la pépinière (Service Usinage Mécanique / Jérôme Bernard et Alliances TP) pour intégrer leurs propres locaux. Ces deux entreprises ont construit leur propre bâtiment sur la PMAa.

Plusieurs entreprises ont initié ou poursuivi leurs démarches vers la sortie en 2014 (Horizon Espaces Verts, B²M Nord, FL Tuyauterie Chaudronnerie Maintenance, Géopale Environnement).

Enfin le rapport montre qu'au 31 décembre 2014 le taux d'occupation de la pépinière était de 56,12 % pour la partie bureaux et de 100 % pour la partie ateliers. Toutefois sur l'année le

taux d'occupation moyen était de 85,16 %, résultat conforme aux exigences de la délégation de service public.

Les 12 entreprises de la pépinière représentaient au 31 décembre 2014, 54 emplois (163 emplois depuis 2008).

B) Exposé du compte rendu financier

Le compte rendu financier reprend l'actif et le passif, le détail du compte de résultats (produits et charges d'exploitation) duquel il ressort au total de 164 859 € pour les produits 2014 et un total de 176 686 € pour les charges. Il en résulte un résultat déficitaire de - 11 827 € pour l'année 2014.

Par ailleurs, il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer met à disposition de la société Interfaces des locaux équipés en mobilier.

Aussi, considérant les éléments ci-dessus, après avis favorable de la commission développement et mutation économique du 11 juin 2015 et conformément à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a pris acte de ce rapport.

Considérant les éléments ci-dessus, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 septembre 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT